

LYCEES

BRISTOL – LES COTEAUX - HUTINEL

A CANNES

Année Scolaire 2020-2021



académie
Nice



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DOSSIER D'INFORMATION

Seconde – Première -

Terminale





EXIGENCES ET PERSPECTIVES

Notre Section Sportive Football est ouverte à des élèves sérieux et motivés, capables de mener de front, avec un égal succès :

Des études de qualité, sanctionnées par un diplôme scolaire (Bac Pro, Bac Général ou Technologique),

La préparation soit d'une insertion professionnelle soit d'une poursuite d'études
ET

Une pratique intensive du football ayant pour objectifs :

-L'acquisition d'un bon bagage technique l'accession à un niveau de compétition le plus élevé possible

-La perspective d'une carrière dans le sport et son animation après l'obtention du bac.

-La participation aux championnats scolaires organisés par l'UNSS.

FORMATION

Enseignement Général : 2^{nde}, 1^{ère} et terminales générales

Enseignement Technologique : filière STMG

Enseignement Professionnel : 2^{nde}, 1^{ère} et terminale professionnelle et techniques dans d'autres Lycées

Langues : Anglais et Italien ou Espagnol pour les filières générales et technologiques.



FOOTBALL

Cette section spécifique Football fonctionne dans le cadre d'un partenariat éducatif et sportif avec le **CLUB de l'A.S. CANNES** qui dispense la formation footballistique par l'intermédiaire d'éducateur diplômé d'état (BEF) et (STAPS) en coordination avec l'équipe des professeurs d'éducation physique et sportive du lycée.

Les installations sportives se trouvent au complexe Maurice Chevalier et au stade Pierre de Coubertin de l'A.S. Cannes qui permettent de pratiquer dans de bonnes conditions et de planifier divers cycles de travail : technique et tactique sur un grand terrain, physique et salle de musculation.

Programme en lycée : 3 entraînements hebdomadaires de football sont dispensés le lundi et le jeudi de 16h à 18h pendant le temps scolaire, ainsi que le mardi de 8h30 à 11h30. Une navette du club prend en charge les élèves pour les transports liés aux entraînements de la section sportive uniquement. (Sous réserve de modification)

ACCUEIL

Les lycées possèdent quelques places à l'internat du lycée Carnot. Il est ouvert du lundi matin au vendredi matin et comporte 4 nuitées, 4 petits déjeuners, 5 déjeuners, 4 dîners.

FRAIS SPECIFIQUES

Coût annuel de l'internat Carnot :

1550,00 € pour 10 mois. Les places sont limitées et attribuées en fonction des dossiers

Les frais de pension sont à régler trimestriellement à l'Agent Comptable.

Coûts liés à la section sportive AS Cannes :

Les frais relatifs à cette section spécifique sont très limités. Ils se résument à :

La cotisation obligatoire à l'U.N.S.S. : payable à l'inscription et non remboursable = 25 €

Un chèque de caution de 50€ euros libellés à l'ordre de l'AS Cannes. Il ne sera encaissé qu'en cas de détérioration volontaire ou non-respect des règles.

RECRUTEMENT

L'étude des dossiers portera sur :

- Analyse des résultats scolaires du candidat
- Analyse du comportement social
- Analyse des capacités sportives

PROCEDURE DE SELECTION

La sélection comprend plusieurs phases :

- 1) Contact obligatoire avec le club de l'A.S Cannes : Le Responsable de la Section Sportive - les élèves devront être licenciés dans ce club pour la saison à venir.
- 2) Analyse des dossiers scolaires : Résultats – Comportement.
- 3) Tests sportifs et entretien* pour l'analyse des résultats scolaires et du comportement social : 1^{er} entretien le mercredi 27/05/2020 à 14h30. (Sous réserve de modifications)
- 4) Avis de la commission de sélection du lycée pour les 2nd, 1^{er}.
Le mercredi 3 juin 2020 à partir de 13h30 au lycée
- 5) L'affectation définitive est prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes maritimes autour du **20 juin 2020** pour les 2^{nde}, les 1ères technologiques et professionnelles.

Les dossiers de candidature pour intégrer le club sont à télécharger sur le site internet de l'AS Cannes et doivent être retournés au Secrétariat du club au plus tard le 30 mai 2020. Ils sont examinés par une commission présidée par le chef d'établissement et composée de professeurs d'EPS et d'enseignement général, du responsable sportif de la section sportive. **Seules sont retenues les candidatures d'élèves donnant, par leur comportement et la qualité de leur travail scolaire, la garantie d'une poursuite d'études sérieuses, compatibles avec la pratique intensive du football.**

GESTION ADMINISTRATIVE DES CANDIDATURES

AVERTISSEMENT Très important :

En raison du nombre limité des places, **la procédure de recrutement est nécessairement sélective**. L'admission dans une section spécifique football relève de la décision du directeur académique des services de l'éducation nationale, après avis de la commission de sélection des candidatures.

Cependant, l'inscription définitive dans la section ne pourra être faite qu'au terme de la **procédure ordinaire d'affectation** du lycée. Cette procédure doit être **conduite dans l'établissement d'origine dans le cadre d'Affelnet (se renseigner auprès de son établissement scolaire d'origine pour les vœux d'orientation)**

Conseils pour remplir ses vœux :

- Les élèves doivent demander en 1^{er} vœu dans Affelnet le lycée choisi : Bristol, Les Coteaux ou Hutinel selon profil
- Pour les élèves hors secteur, il est obligatoire de demander une dérogation pour parcours sportif et faire un 2^{ème} vœu pour une affectation dans leur lycée de secteur afin d'être sûrs d'avoir une place à la rentrée.

TESTS SPORTIFS

Pour la sélection définitive des tests sportifs seront effectués par des éducateurs du club et des professeurs d'EPS. Les qualités footballistiques des candidats seront appréciées à partir de situations réelles de match. Pour effectuer les tests d'admission, **les élèves doivent présenter** une attestation du médecin précisant formellement que « l'élève (NOM, Prénom) n'est astreint à aucun régime particulier et est apte à subir les tests de sélection de football. »

NB : Sont automatiquement rejetées les candidatures qui ne satisfont pas aux critères physiques ou qui font apparaître des dispenses d'E.P.S. ou des contre-indications sur le plan médical.

Entretien : Les professeurs d'EPS s'attacheront au travers d'un entretien, avec le candidat à identifier les motivations, les perspectives d'études de l'élève ainsi que ses centres d'intérêts. Cet entretien peut également permettre de répondre à des demandes d'informations de la part du candidat.

Impératif : un bilan « test à l'effort » doit être fourni pour les élèves admis au **moment de l'inscription**.

SUIVI EDUCATIF

L'élève de la section spécifique football est soumis aux règles communes qui régissent la scolarité et l'internat (s'il est interne). En cas de manquement grave, il peut être sanctionné selon les dispositions prévues au règlement intérieur ; ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'élève après décision du Conseil de Discipline.

Le suivi scolaire est permanent par des contacts réguliers entre les différents professeurs, les professeurs d'éducation physique et le responsable sportif du club.

De plus, les responsables légaux de l'enfant inscrit en section sportive sont avertis qu'un droit de regard sur les résultats scolaires est donné à l'équipe pédagogique et sportive via pronote.

L'équipe pédagogique et sportive du club évalue, de façon régulière et permanente, la capacité de l'élève à harmoniser avec succès les exigences scolaires et sa formation sportive.

En cas d'insuffisance dans les résultats scolaires, le responsable de la section peut interrompre, pour le temps qu'il jugerait nécessaire, la pratique du football. **Cette décision n'est pas contestable.** Elle donnera lieu à une acceptation préalable des élèves et des familles par la signature d'un contrat pédagogique propre à la section football.

DOSSIER

Immédiatement après la tenue du conseil de classe de fin d'année, le dossier de candidature est éventuellement complété par l'envoi :

- Du **bulletin du 3^{ème} trimestre**,
- De la **décision officielle d'orientation**

INSCRIPTION SCOLAIRE :

Après réception de l'avis définitif de sélection et de l'avis d'affectation par l'Inspection Académique, les élèves admis dans la section sportive et leur famille doivent se présenter au service des inscriptions du lycée partenaire du club dans lequel l'enfant est admis, selon les dates qui seront communiquées en temps voulu. Faute d'inscription dans l'établissement après l'admission dans la section, l'élève est considéré comme démissionnaire.

L'élève hors secteur doit désigner un correspondant local (sur le secteur de CANNES ou les proches environs). Celui-ci doit être disponible à tout moment afin de pouvoir accueillir, accompagner et encadrer l'élève en cas de besoin.